

# APPEL A PROJETS RESPIRATION

Le Département de la Savoie s'engage pour le bien-être des jeunes



## Les jeunes savoyards veulent travailler



De juin à  
septembre 2021



16-25 ans

### RESPIRATION

L'appel à projets Respiration fait partie du volet jeunesse du plan Covid du Département de la Savoie. Il se décline en **4 propositions** et s'adresse aux jeunes via les structures qui les accueillent sur les territoires.

Faire des activités  
Se former  
S'évader  
Travailler

#### ➤ Objectifs poursuivis :

- Permettre à des jeunes savoyards de pouvoir travailler et vivre leur première expérience professionnelle rémunérée.
- Créer des dynamiques de jeunes sur les territoires en lien avec les structures jeunesse.

#### ➤ Descriptif de l'action :

Vous êtes une collectivité, une association ou une structure souhaitant mettre en place des chantiers collectifs fédérant les jeunes de votre territoire.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement financier pour des travaux qui permettent d'améliorer le quotidien des habitants comme la rénovation, l'entretien du patrimoine et/ou la préservation de l'environnement.

#### ➤ Critères et modalités :

- Le chantier doit réunir un groupe de jeunes : 3 minimum et 8 maximum.
- Le Département prend en charge l'intégralité du coût du salaire du jeune sur une semaine et sur la base d'un équivalent temps plein au SMIC : soit un total de 700 € maximum. (l'aide du Département se fera au prorata des heures effectuées par les jeunes)
- La collectivité aura à sa charge les matériaux et l'encadrement technique pour la durée du chantier.
- Le porteur du projet peut bénéficier une seule fois de ce dispositif et ce pour 8 jeunes maximum. Il peut néanmoins proposer 2 chantiers d'une semaine chacun avec 2x4 jeunes
- Si elle n'est pas l'initiatrice du projet, la structure jeunesse du territoire doit être associée au projet.

#### ➤ En pratique :

- 1) Dossier à remplir et à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début du projet.
- 2) Vérification de l'éligibilité et retour par les services du Département.
- 3) Lancement du projet après validation du dossier.
- 4) Envoi des factures et justificatifs avant le **15 septembre** pour versement de l'aide à l'automne.

➤ **Contact :** Direction des politiques territoriales - Service sports et jeunesse

[respiration@savoie.fr](mailto:respiration@savoie.fr) /// Tél. 04 79 70 63 77



LE DÉPARTEMENT